



# DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, 1 PERSONNEL SUR 4 EST CONTRACTUEL !

Les statuts de la fonction publique sont de moins en moins la norme dans le service public d'éducation. Avec la multiplication des contrats : CDD, AED, AESH/AVS, CUI/CAE, services civiques, ... le nombre de personnels non titulaires augmente considérablement.

Au quotidien de nombreux collègues non-titulaires sont soumis à l'arbitraire de la hiérarchie, à la menace du non-renouvellement et sont privés de certains droits (congrés, heure de décharge pour service sur plusieurs communes, etc.).

A la rentrée 2019, les enseignant-es non-titulaires ont été les premières victimes des réformes Blanquer (Lycée, voie professionnelle, 2nde HSA...): plus d'une centaine de collègues se sont trouvés sans affectation dans l'académie.

Pour connaître ses droits, discuter des moyens d'actions possibles pour les défendre, nous proposons ce stage qui s'adresse à tous les personnels précaires, enseignants ou non, ou les personnels titulaires qui souhaitent pouvoir intervenir dans la défense de leurs collègues non-titulaires.

## **Programme du stage :**

9h : accueil des stagiaires

9h30 - 12h : les différents contrats précaires dans l'EN, les droits.

12h : repas

13h30 - 17h : quels moyens pour défendre ses droits ?

**Chaque personnel de l'Éducation Nationale dispose de 12 jours de formation syndicale par an, quelque soit son statut ou sa fonction.**

Il suffit pour cela de faire sa demande au plus tard un mois avant la date du stage. Une absence de réponse moins de 15 jours avant le stage vaut acceptation de la part de la hiérarchie.

**C'est un droit qui ne s'use que si on ne s'en sert pas !**